

# LIVRET D'ACCUEIL PATIENT



# SOMMAIRE

1

EDITO

2

PRESENTATION DU CENTRE ET DES BATIMENTS

3

VOTRE PRISE EN CHARGE

4

FORMALITES D'ENTREE ET DE DEPART

5

VOTRE VIE AU CENTRE

6

CHARTE DE LA PERSONNE HOSPITALISEE

7

VOTRE SECURITE

8

DROITS ET INFORMATION

9

NUMEROS UTILES ET PLAN D'ACCES



## LE MOT DU DIRECTEUR



Madame, Monsieur, Le Centre Médical Germaine REVEL, établissement de santé privé d'intérêt collectif (ESPIC), est spécialisé en soins médicaux et réadaptation et, plus précisément, dans

les affections neurologiques. Notre objectif est de vous accueillir dans un environnement convivial et de vous proposer des soins de qualité afin de préparer votre sortie dans les meilleures conditions possibles que ce soit un retour à domicile ou une entrée en institution spécialisée conforme à vos besoins et attentes.

Nous vous accueillons dans les meilleures conditions de sécurité et de confort au sein

d'un établissement récent, doté de chambres parfaitement équipées et de plateaux techniques complets et performants.

Ce livret, réalisé à votre attention, est destiné à vous familiariser avec nos services et à vous délivrer les informations utiles, susceptibles de faciliter vos démarches et votre séjour.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez en choisissant notre établissement, le vôtre, et nous vous souhaitons un excellent séjour.

Bien à vous,

Xavier BOURDIN  
Directeur

## LE MOT DE LA PRESIDENTE



L'Association Germaine REVEL est une association d'intérêt général qui gère le Centre Médical Germaine REVEL situé à Chabanière (St Maurice sur Dargoire) dans le Rhône.

C'est en 1969, qu'atteinte de sclérose en plaques, Germaine REVEL décide de fonder un centre spécialisé dans cette maladie.

Aujourd'hui, le Centre accueille des patients également atteints d'autres affections neuro-

dégénératives (maladie de Parkinson, sclérose latérale amyotrophique(SLA)...).

Le Conseil d'Administration, constitué de bénévoles, met tout en œuvre pour le développement du Centre. Ceci afin que les patients, reçus par l'équipe de professionnels pluridisciplinaires partageant nos convictions et nos exigences, puissent être accompagnés dans les meilleures conditions de soins et de rééducation dans un environnement calme et reposant.

Bernadette BERTRIX-VEZA  
Présidente de l'Association

# PRESENTATION

## UN PEU D'HISTOIRE

Au début des années 70, Germaine REVEL apprend qu'elle est atteinte de sclérose en plaques.

Ainsi commence son combat : « J'ai l'ambition de créer une maison qui nous accueille et permette aux nôtres de souffler et de prendre, sinon des vacances, au moins de temps en temps, une période de quelques semaines de vie à un rythme normal ».

- 1970, Création de l'Association.
- 1979, Ouverture du centre qui accueille des personnes atteintes de maladies neurologiques.
- 1981, Inauguration officielle par le Premier ministre, Monsieur Raymond BARRE.
- 1992, Construction du bâtiment de kinésithérapie et balnéothérapie.
- 2007, Construction d'un nouveau bâtiment d'hébergement et ouverture de nouveaux lits
- 2007, Accueil de patients en état végétatif chronique ou état pauci-relationnel (EVC-EPR)
- 2014, Développement de l'offre de prise en charge et proposition de 2 modalités: l'hospitalisation complète et l'hospitalisation de semaine.
- 2017, Obtention d'une autorisation d'activité de SSR spécialisé dans les affections du système nerveux en hospitalisation à temps partiel (HTP).
- 2020, Mise en œuvre des actions collectives d'accompagnement des aidants de personne atteinte de sclérose en plaques ou de la maladie de Parkinson
- 2021, Ouverture d'une unité de 5 lits de répit dédiés aux patients atteints de sclérose latérale amyotrophique (SLA)

Ouvert depuis 1979, le CMGR est un établissement de santé autorisé à une activité de Soins médicaux et de Réadaptation (SMR) spécialisé dans les affections du système nerveux : Sclérose en Plaques (SEP), Sclérose Latérale Amyotrophique (SLA), Maladie de Parkinson, Ataxie de Friedrich, accident vasculaire cérébrale (AVC),...

Le Centre Médical Germaine REVEL (CMGR) est situé à Saint Maurice sur Dargoire, sur les coteaux du Lyonnais, à mi-chemin entre Lyon et Saint Etienne (25km).

## Le CMGR en quelques mots

- Etablissement associatif (valeurs humanistes)
- Etablissement de santé privé d'intérêt collectif (ESPIC)
- SSR spécialisés dans les affections du système nerveux (SEP, maladie de Parkinson, SLA, EVC-EPR, Ataxie de Friedrich...)
- Lit répit SLA et action d'accompagnement des aidants de personnes atteintes de SLA, SEP et maladie de Parkinson
- Plus de 40 ans d'expérience dans la rééducation et la réadaptation en neurologie
- Etablissement adhérent de la FEHAP, fédération du secteur privé non lucratif
- Etablissement à taille humaine

## LES BATIMENTS



### BATIMENT HEBERGEMENT

Rez-de-jardin : Blanchisserie

Rez-de-chaussée : Secrétariat Médical, secrétariat des admissions, neuropsychologue, Unités 1 et 2 d'hospitalisation complète, Animation.

Etage : Pharmacie, Orthophonie, Unité 3 d'hospitalisation de Semaine, Education thérapeutique, Unité 4 EVC-EPR, Unité 5 lits répit et Unité 6 hôpital de jour.

A chaque étage, salles à manger, salles de soins et bureaux médicaux.



### BATIMENT ERGOTHERAPIE

Espace collectif

Box individuels

Cuisine Thérapeutique

Service social

Bureau orthophoniste

Thérapie miroir



### BATIMENT KINESITHERAPIE

Balnéothérapie

Gymnase

Box individuels

Salles d'activités physiques adaptées

Salles de Yoga/Bien être

A l'extérieur, parcours de marche, terrain de précision, équithérapie et hippothérapie.





# VOTRE PRISE EN CHARGE

## Service médical

Le service médical comprend des médecins spécialistes (MPR, neurologue et DIM) et généralistes dont un médecin chef.

Les points forts :

- Le CMGR propose une approche pluridisciplinaire, individualisée, interactive et globale des patients, dans le but d'améliorer leur qualité de vie, en tenant compte des fluctuations de la maladie et du contexte environnemental et socio-économique.
- Le centre privilégie dans cette optique des séjours d'une durée adaptée destinés à faciliter le maintien ou le retour à domicile.
- L'équipe médicale se tient informée de tous les progrès dans les domaines de la recherche, du diagnostic de la thérapeutique et de la prise en charge. Elle travaille en liaison étroite avec les neurologues et autres spécialistes à travers des réseaux nationaux et internationaux. Elle s'implique plus particulièrement dans les traitements symptomatiques (spasticité, troubles vésico-sphinctériens, douleur, fatigue, déglutition) et la prévention des complications.
- Un programme d'éducation thérapeutique est proposé au sein de la structure.

La prise en charge est :

**PLURIDISCIPLINAIRE**, assurée par une équipe faisant appel à de nombreux spécialistes médicaux et paramédicaux (infirmiers, aides-soignants, ergothérapeutes, kinésithérapeutes, orthophoniste, assistantes sociales, psychologue, animatrice/artthérapeute, enseignant en activités sportives adaptées, psychomotricienne, diététicienne, sophrologue, professeur de yoga) coordonnée par le médecin référent.

**INDIVIDUALISEE**, centrée sur le patient, ses besoins et ses attentes.

**INTERACTIVE**, basée sur une synthèse organisée avec le patient, son entourage si nécessaire, et les professionnels de l'équipe pluridisciplinaire. Un lien est assuré avec les médecins référents, les intervenants à domicile, afin d'assurer la continuité des soins.

**GLOBALE** prenant en compte le contexte familial, socio- professionnel, économique et environnemental.



## Service de soins

Il a pour mission de :

- Assurer un accueil et un accompagnement individualisé de chaque personne.
- Aider le patient à maintenir ou à recouvrer son autonomie en prenant en considération ses valeurs, son histoire, ses choix.
- Faire reconnaître ses ressources ou l'aider à les découvrir, afin qu'il puisse apprendre à se mobiliser pour un projet, devenir acteur de sa propre rééducation.
- Dispenser des soins de qualité, prescrits par le médecin ou relevant du rôle propre infirmier, tant sur le plan technique que relationnel grâce à un projet thérapeutique, éducatif et de réadaptation.
- Préparer la sortie dès l'arrivée au centre grâce à une concertation avec le patient, la famille, l'entourage proche et les professionnels intra et extra hospitaliers. Les actions menées ont toutes pour objectif d'assurer un maintien de qualité dans le lieu de vie.

Nous vous rappelons que la prise en charge est mixte : vos soins pourront être assurés aussi bien par des professionnels femmes qu'hommes.

## Service social

L'assistante sociale travaille au sein de l'équipe.

Elle peut vous accompagner ainsi que votre famille, dans toutes vos démarches administratives : ouverture des droits (sécurité sociale, caisse d'allocations familiales, maison départementale du handicap...), demande de relogement, demande de protection des majeurs...

Les domaines d'intervention sont le plus souvent liés à l'organisation du retour au domicile mise en place d'aide humaine si nécessaire, recherche de fonds pour financer le matériel prescrit au centre et / ou les éventuels aménagements (véhicule, logement).

A la demande du patient, elle peut faire le lien avec diverses associations ou groupes de parole pour lutter contre l'isolement et la solitude.

Si le maintien à domicile s'avère impossible, l'assistante sociale peut fournir conseils et informations sur les solutions existantes. Au besoin, elle pourra organiser une visite à domicile ou dans un autre lieu de vie.

Les coordonnées du service social sont disponibles auprès de l'accueil.

## Service kinésithérapie

Fort d'une expérience acquise depuis 1979 auprès des patients atteints de sclérose en plaques, l'équipe de kinésithérapie sélectionne parmi les multiples techniques à sa disposition, celles qui seront le plus appropriées à chaque cas. Essentiellement individuelle, la rééducation est adaptée à chacun et particulièrement modulée en fonction de la fatigue.

La cryothérapie locale fait partie des techniques privilégiées pour la prise en charge de la spasticité.

Un programme de réentraînement à l'effort peut être proposé en collaboration avec le professeur d'activités physiques adaptées (APA).



## Activités Physiques Adaptées

L'enseignant d'APA anime des séances de balnéothérapie en petits groupes (sur indication médicale).

Une sophrologue et un professeur de yoga proposent des séances collectives d'initiation.



## Orthophonie

Des orthophonistes interviennent sur prescription médicale pour les bilans et prises en charge des fonctions :

Elle intervient sur prescription médicale pour les bilans et prises en charge des fonctions :

- de l'articulation et de la parole,
- de la voix,
- du langage et des fonctions cognitives,
- de la déglutition.

En séance individuelle, le suivi orthophonique s'appuie sur des techniques innovantes pour stimuler et maintenir les fonctions de communication orale et écrite et le geste de déglutition.

**Notre objectif : écouter et impliquer pour vous proposer une prise en charge adaptée en lien avec le suivi à domicile et la qualité de vie**

## Service Ergothérapie

L'objectif de l'ergothérapie est de permettre à la personne en situation de handicap de retrouver le maximum d'indépendance dans tous les domaines de la vie quotidienne, de favoriser le maintien à domicile et de maintenir une vie sociale satisfaisante.

### Rééducation

- Entretien des membres supérieurs pour préserver ou augmenter leurs fonctionnalités.
- Entretien et stimulation de la concentration, de l'attention et des fonctions cognitives.

### Réadaptation/réinsertion

- Activités quotidiennes : transferts, toilette, habillage, repas.
- Evaluation des activités domestiques avec mises en situation, étude et conseils pour la gestion de la fatigue, réentraînement à l'effort, démonstration et essais de matériel...
- Communication écrite et orale : approche des différentes adaptations tant pour les troubles fonctionnels, cognitifs ou visuels...
- Evaluation de l'équilibre et rééducation avec un posturographe
- Séances d'équithérapie et hippothérapie (rééducation avec le cheval) sur indication médicale
- Etude déplacements :
  - - Etudes et essais de fauteuil roulant électrique et de scooter en vue de prescription.
  - - Evaluation de conduite, démonstration d'aménagement de véhicules et informations sur les démarches à suivre.
- Etude du logement sur plan ou lors de visites à domicile (Limitées à 100 kms).



## L'EDUCATION THERAPEUTIQUE AU CMGR

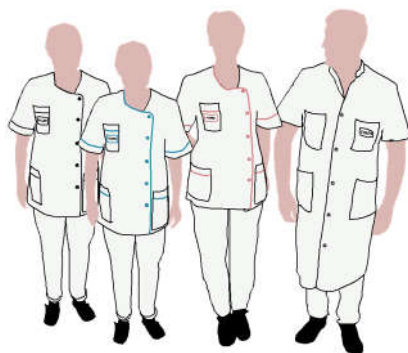
Une équipe pluridisciplinaire vous propose un programme personnalisé pour vous permettre d'être acteur de votre santé et de mieux vivre avec la maladie. Notre programme s'adresse à des patients atteints de SEP ou de maladie de Parkinson.

5 modules sont proposés au CMGR : fatigue, troubles urinaires, douleur, troubles du transit et troubles de la déglutition.

Des patients intervenants ETP peuvent être amenés à animer ou co-animer des ateliers au sein de ces modules.

## Identification Des Intervenants

L'établissement fournit des tenues aux professionnels intervenants auprès des patients. Elles sont différenciées selon un code couleur et chaque salarié est identifié par un badge.



Couleurs		Intervenants
Blanc		Médecins, Pharmacien, Préparateurs en Pharmacie, Cadres de santé, Infirmiers, Orthophoniste, Psychologue, Assistantes sociales, Psychomotricien
Violet		Enseignant d'activités physiques adaptées
Bleu	Blanc	Aides-soignants
Vert	Blanc	Kinésithérapeutes Ergothérapeutes
Noir	Rouge	Cuisiniers, serveurs
Rose	Blanc	Agents hôteliers

# FORMALITES D'ENTREE ET DE DEPARTS

## VOTRE ENTREE

Votre accueil est prévu vers 14h00. Vous devrez d'abord vous rendre au bureau des entrées/sorties.

Il vous est conseillé dès votre arrivée de déposer vos objets de valeur et votre argent à l'accueil, un reçu vous sera délivré. Ce dépôt vous sera restitué à votre demande. Des retraits au fil de votre séjour sont possibles aux horaires d'ouverture de l'accueil.

Un casier est à disposition par chambre, sur demande aux bureaux des entrées.

Le Centre Médical Germaine REVEL décline toute responsabilité en cas de disparition ou de détérioration des objets de valeur qui n'ont pas été confiés à sa garde.

### **Surtout n'oubliez rien de ce qui est indispensable**

- Toutes les ordonnances, résultats de laboratoire et imagerie ou autres qui conditionnent la qualité de votre séjour.
- Une pièce d'identité officielle et à jour.
- Votre carte vitale à jour et son attestation (documents délivrés par votre Caisse d'Assurance maladie), justifiant de vos droits en cours.
- Une attestation de prise en charge de votre mutuelle concernant le forfait hospitalier et la chambre particulière.
- Vos objets personnels, de toilette et vos vêtements.
- L'appareillage que vous utilisez habituellement (aides à la marche, fauteuil roulant...). Téléphonnez-nous si votre transporteur émet des difficultés quant à l'acheminement de votre fauteuil

## VOTRE DEPART

Vous serez prévenu de la date de votre départ par votre médecin référent. Quelques jours avant votre sortie, vous devez prendre contact avec le secrétariat médical pour déterminer votre mode et horaire de transport.

Le jour du départ, vous devrez libérer votre chambre au plus tard à 10h00 afin de permettre un nettoyage de qualité.

Vos documents administratifs vous seront remis au moment de votre sortie par le bureau des entrées/sorties. Le CMGR étant un établissement conventionné, vos frais d'hospitalisation seront réglés directement par votre caisse de sécurité sociale.

Pour les chambres particulières, lors de votre sortie, vous devez cependant vous acquitter :

- Du forfait journalier hospitalier,
- Des éventuels suppléments hôteliers (chambres particulières, repas visiteurs, lingerie, télévision, communications téléphoniques,...).

## FRAIS D'HOSPITALISATION

L'article 4 de la loi n° 83.25 du 19 janvier 1983 prévoit l'instauration d'un forfait journalier à la charge des personnes hospitalisées.

Conformément à la loi, le Centre Médical vous facture ce forfait journalier.

Lors de votre départ, une facture définitive régularisera votre situation et vous sera transmise pour l'acquittement des frais de séjour. Vous pouvez faire une demande de prise en charge auprès de votre mutuelle. Si ce document est en notre possession lors de votre entrée, vous serez dispensé(e) de la provision.

Un dossier de demande d'aide médicale peut éventuellement être constitué. Vous pourrez en faire la demande lors de votre rencontre avec l'assistante sociale du CMGR.

## VOTRE VIE AU CENTRE

L'établissement dispose d'un bureau d'accueil et d'un bureau des entrées/sorties. Leurs horaires sont affichés à l'entrée de leurs locaux.

### Bracelet D'Identification



**A votre entrée**, vous êtes identifié(e) par nom, prénom, date de naissance et sexe. Ces renseignements sont pris sur une pièce d'identité portant votre photographie.

Votre carte vitale vous est aussi demandée car elle facilite le remboursement des soins et permet de recouper les renseignements sur votre identité. Il vous est alors délivré des étiquettes qui vous sont ensuite demandées dans le service où vous vous rendez.

Un des éléments de sécurisation est le port systématique **d'un bracelet d'identification** pour tous les patients pendant tout le séjour qui vous sera apposé par le bureau des entrées. Ce bracelet se porte au poignet.

Toutefois, il ne faut pas le considérer comme l'unique moyen de sécurisation, c'est pourquoi, au cours de votre parcours de soins, différents intervenants vous demanderont **de préciser votre identité**.

Vous aussi, vous pouvez, à tout moment de votre séjour, être attentif et veiller à ne pas être pris pour quelqu'un d'autre. C'est **votre droit** et le personnel répondra à tout moment à vos interrogations légitimes. **Votre participation active** à notre politique visant à empêcher tout risque d'erreur sur votre identité ne peut que faciliter la qualité et la sécurité des soins.

### Accueil Des Familles



Les visites sont préconisées de 13h30 à 18h00 (sauf situation sanitaire) en dehors des séances de soins et de rééducation, de préférence dans les lieux de vie, le parc ou la chambre.

Lors de leurs visites, les familles ou les proches peuvent prendre leurs repas sur place (selon situation sanitaire), sur réservation à l'accueil (pour les vendredis, samedi, dimanche et lundi : avant le jeudi midi et pour les mardis, mercredi et jeudi : 48 heures avant), moyennant une participation. Une liste d'hôtel et de restaurants est à disposition en annexe et sur demande à l'accueil.

Pour connaître les tarifs des prestations, il vous suffit de vous adresser à l'Accueil du Centre.

Tél : 04 78 81 57 57



### Interprète

Si vous ne parlez pas ou ne comprenez pas le français vous avez la possibilité d'être mis en contact avec un interprète. Manifestez-vous auprès du cadre soignant de l'unité.

## Courrier



Le courrier arrive à 14h00. Il est distribué tous les jours sauf le samedi.

## Soins Esthétiques Et De Confort



Le salon de coiffure est ouvert tous les mardis. Vous pouvez prendre rendez-vous à l'accueil. Les frais sont à votre charge. Une pédicure et une esthéticienne sont également à votre disposition. Les rendez-vous se prennent à l'accueil.

## Téléphone (si vous le souhaitez)



Toutes les chambres disposent d'une ligne téléphonique directe. Votre numéro vous sera communiqué à l'accueil dès votre arrivée.

## Télévision



Chacune des chambres est équipée d'un téléviseur Haute Définition de 82 cm orientable (tarif journalier indiqué en annexe).

Les deux salles à manger sont équipées de télévisions de 122cm.

## Linge



Un service de lavage payant est à votre disposition.

Pour ce faire, votre linge doit être lavable en machine (les vêtements en laine, en soie ou en thermo textile type Damart) ne sont pas acceptés.

Si vous souhaitez faire laver votre linge, celui-ci sera impérativement marqué à votre nom par notre service lingerie.

## Boissons



Des distributeurs de boissons chaudes, rafraîchissantes et de confiseries sont à votre disposition dans chaque bâtiment. Il est rappelé que l'introduction de boissons alcoolisées ou de denrées alimentaires dans l'établissement est interdite.

## Accès à INTERNET



Une Connexion à Internet par Wi-Fi est disponible dans les chambres et dans les parties communes de l'établissement. Pour y accéder, vous devrez faire la demande au bureau des entrées qui se chargera de la création de votre compte d'accès personnel et confidentiel.

La connexion est gratuite quand vous optez pour la prestation télévision.

Un libre-service informatique de plusieurs ordinateurs est également à votre disposition.

## Culte



La liberté de conscience est un droit fondamental.

Tout ministre du culte de votre choix pourra vous rendre visite à votre demande ou à celle de votre famille. Pour obtenir la liste, il vous suffit de la demander à l'accueil.

Pour le culte catholique, des messes sont organisées régulièrement (selon situation sanitaire) au sein de l'établissement. Celles-ci sont annoncées par voie d'affichage.

## Restauration



### Horaires des repas

- Petit déjeuner : de 7h45 à 8h30 en chambre,
- Déjeuner : 12h15 en salle de restaurant (en chambre selon situation sanitaire),
- Dîner : 18h45 en salle à manger des unités d'hébergement (en chambre selon situation sanitaire).

Afin d'améliorer la sécurité dans la distribution des traitements et l'application de certaines prescriptions alimentaires, une organisation pour la prise des repas de midi (selon situation sanitaire) est en place. Un plan de table permet de regrouper les patients par unité, ce qui facilite l'exercice des responsabilités de suivi et de surveillance par le personnel soignant.



*Carte bancaire acceptée par l'accueil et le bureau des entrées*

*Notre établissement ne dispose pas de distributeur de retrait d'argent*



# CHARTRE DE LA PERSONNE HOSPITALISEE

## DEVOIRS DES USAGERS

Le CMGR applique les principes de la charte de la personne hospitalisée explicités ci-contre :

Un règlement intérieur destiné aux usagers est également diffusé dans l'établissement et est disponible en annexe de ce présent livret.



## TABAC



La loi consacre l'interdiction de fumer dans les lieux fréquentés par le public. En conséquence, il est formellement interdit de fumer dans les locaux de l'établissement et à proximité des bâtiments. Le CMGR adhère au réseau « Hôpital sans tabac »



## ANIMAUX

Par mesure d'hygiène, la présence d'animaux dans l'établissement est interdite, sauf situation de compensation du handicap



## TRANSPORT



Vous pouvez regagner votre domicile par les moyens de locomotion que vous souhaitez. Pour un retour en ambulance ou en VSL, vous pouvez consulter votre médecin référent au sein du CMGR. La prescription médicale de transport et le bulletin de situation délivrés par le bureau des entrées/sorties sont à remettre à l'ambulancier. Horaire de fermeture de la porte électrique.

Pour des raisons de sécurité, l'établissement procède à la fermeture de la porte électrique du bâtiment d'hébergement le soir à 23h15 jusqu'au lendemain matin 6h30. Il est donc impossible à toute personne non badgée de rentrer dans le bâtiment.



## VIGILANCES HOSPITALIERES

Le Centre Médical Germaine REVEL dispose d'un dispositif des vigilances et des risques, le COGERIV (COmité de la GEstion des Risques et des Vigilances), afin de veiller, de façon coordonnée, à la sécurité des produits, appareils et matériels qui concourent à votre traitement et pour mieux maîtriser les situations à risque.

Les principaux domaines concernés sont :

- la Matérovigilance (surveillance des matériels et des appareils médicaux),
- la Pharmacovigilance (surveillance du risque d'effets indésirables des médicaments),
- L'infectiovigilance (surveillance des risques d'infections associées aux soins)

## INFECTIONS NOSOCOMIALES

La lutte contre les infections associées aux soins dont les infections nosocomiales (infections acquises lors d'un séjour hospitalier) est une priorité du Centre Médical Germaine REVEL.

Il dispose d'une équipe opérationnelle d'hygiène hospitalière qui met en œuvre la politique définie par le Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales (CLIN).

## CONSIGNES INCENDIE

Des panneaux de consignes sécurité sont en place dans les bâtiments pour vous donner la conduite à adopter. Les règles générales sont les suivantes :

- Gardez votre calme
- Ne criez pas « au feu »
- Prévenez le personnel de l'étage ou faites le 9 depuis votre téléphone interne
- En cas d'évacuation, suivez les ordres donnés par le personnel
- N'utilisez pas les ascenseurs

## VOTRE INFORMATION PERSONNELLE

Les médecins qui vous prennent en charge lors de votre séjour vous informent sur votre état de santé, sur les investigations, traitements ou actions qui vous seront proposés, leur utilité, leur urgence éventuelle, leurs conséquences ainsi que les risques fréquents ou normalement prévisibles (loi du 4 mars 2002).

Les axes prioritaires du CLIN concernent les bonnes pratiques d'hygiène lors des soins, l'information et la formation du personnel, la surveillance des infections et l'information du patient.

## PERSONNE A PREVENIR

Il vous sera demandé d'identifier une personne à prévenir qui s'occupera de rapporter vos effets personnels, votre courrier, contacter votre famille, qui sera contacté en cas d'aggravation etc. Vous pouvez l'annuler ou la modifier à tout moment.

## DESIGNATION DE VOTRE PERSONNE DE CONFIANCE

Durant le séjour, il vous est proposé de désigner une personne de votre entourage (parent, proche, médecin traitant) appelée « personne de confiance ». Cette personne peut, avec votre accord : assister aux entretiens médicaux, vous accompagner tout au long des soins, être consultée sur votre volonté si vous n'êtes pas en état de le faire.

Le formulaire doit être obligatoirement signé par la personne désignée. Vous pouvez changer d'avis à tout moment.

## REDACTION DE VOS « DIRECTIVES ANTICIPEES »

La loi du 22 avril 2005 complétée par la loi du 2 février 2016 vous permet, si vous êtes majeur et si vous le souhaitez, de rédiger des directives anticipées.

### **De quoi s'agit-il ?**

Ecrit rédigé par une personne majeure par lequel elle fait connaître ses désirs quant aux questions relatives à sa fin de vie, en particulier sur la question de l'arrêt ou la limitation de traitement.

Si vous avez écrit des directives anticipées, pensez à avertir votre personne de confiance et les professionnels qui vous prennent en charge, de leur existence afin qu'ils puissent les consulter. Elles sont révisables et révocables à tout moment et par tout moyen.

## REFUS DE SOINS

La loi du 4 mars 2002 place le patient au centre de la décision en matière de soins et l'article L.1111-4 du Code de Santé Publique notifie le droit du patient à refuser des soins.

Le médecin doit respecter ce refus après avoir informé le patient de ses conséquences. En cas d'urgence vitale, seul le médecin peut passer outre le refus du patient.

## ACCES DOSSIER MEDICAL

L'ensemble des soins et examens dont vous bénéficiez lors du séjour sont consignés dans un dossier patient et vous avez le droit d'accès direct à votre dossier médical. Vous pouvez le consulter soit sur place en présence d'un médecin, soit en faire la demande écrite par vos soins ou par l'intermédiaire d'un médecin que vous aurez désigné.

## INTERVENTION D'ETUDIANTS

Le Centre Médical Germaine REVEL a aussi une mission d'enseignement. Dans ce cadre, le personnel peut être accompagné d'étudiants. Si vous ne souhaitez pas la présence d'étudiants lors des visites médicales ou lors des soins, veuillez le signaler à l'équipe soignante.

## COMMISSION DES USAGERS (CDU)

Le Centre Médical Germaine REVEL, conformément à l'article L.1112-3 du Code de la Santé Publique, a mis en place une Commission des usagers chargée de veiller au respect des droits des usagers et de contribuer à l'amélioration de la qualité, de l'accueil et de la prise en charge des personnes malades et de leurs proches. Les modalités de saisine de la commission sont affichées dans l'établissement.

La personne chargée des relations avec les usagers (PCRU) est à votre disposition pour vous informer et recueillir vos remarques tout au long de votre séjour. Nos médiateurs (médecins ou non-médecins) sont à votre disposition tout le long du séjour et vous pouvez demander un entretien ou saisir directement la Commission par écrit à l'adresse suivante :

**CENTRE MEDICAL GERMAINE REVEL**  
**PRESIDENT DE LA CDU**  
**707 ROUTE DE LA CONDAMINE**  
**SAINT MAURICE SUR DARGOIRE**  
**69440 CHABANIERE**

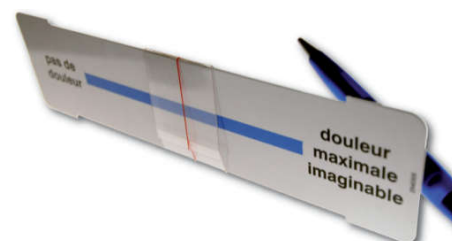
L'établissement applique les directives des articles

R.1112-91 à R.1112-94 du Code de la Santé Publique concernant l'examen des plaintes et réclamations.

## COMITE DE LUTTE CONTRE LA DOULEUR (CLUD)

La douleur n'est pas une fatalité et elle peut être traitée. Le Centre Médical Germaine REVEL a mis en place le CLUD qui est une instance consultative regroupant les personnels des différents secteurs d'activités assurant un rôle d'observatoire, de conseil et de formation pour la prise en charge de la douleur dans l'établissement.

A votre arrivée, un contrat d'engagement sur la prise en charge de la douleur vous sera remis par le bureau des entrées. N'hésitez pas à en parler à votre médecin dès votre entrée.



## INFORMATIQUE, FICHER ET LIBERTES

En application de l'article R.6113-7 du Code de la Santé Publique, nous vous informons que :

- Les données concernant la personne hospitalisée font l'objet d'un traitement automatisé dans les conditions fixées par la loi du 6 janvier 1978 modifiée susvisée ;
- Les données sont transmises au médecin responsable de l'information médicale de l'établissement par l'intermédiaire du praticien responsable de la structure médicale dans laquelle il a reçu des soins ou du praticien ayant constitué son dossier et sont protégées par le secret médical ;
- Le patient a le droit de s'opposer pour des raisons légitimes au recueil et au traitement de données nominatives le concernant, dans les conditions fixées à l'article 38 de la loi du 6 janvier 1978 susvisée ;
- Selon ces dispositions, le droit d'opposition de la personne ne peut s'exercer que pour autant que le traitement de données nominatives mis en cause ne réponde pas à une obligation légale.

## AUTRES

Les familles des patients peuvent être reçues par les médecins sur rendez-vous.

L'établissement est engagé dans une démarche d'amélioration continue de la qualité des soins et du service rendu aux patients.

- **Certification**

Comme tout établissement de santé, le CMGR a satisfait à la procédure de certification menée par la Haute Autorité de Santé (HAS). Il a été certifié par celle-ci. Les résultats détaillés sont accessibles au public sur le site internet de la HAS ([www.has-sante.fr](http://www.has-sante.fr)).

- **Expression des usagers**

L'établissement est à l'écoute des usagers, et chaque année vous propose de répondre à des enquêtes de satisfaction. Des questionnaires de sortie vous sont remis à l'arrivée par l'accueil et demandés à la sortie.

Egalement, d'autres enquêtes ponctuelles (douleur, restauration...) sont organisées et vous pouvez être sollicités durant votre séjour pour y répondre.

Nous vous invitons à remplir et à retourner les questionnaires car ils nous sont indispensables pour mieux répondre à vos attentes et améliorer l'organisation de notre structure.

- **Evaluation des pratiques**

L'établissement participe annuellement au recueil des indicateurs du tableau de bord des infections nosocomiales dont les résultats figurent en annexe du présent livret.

Un recueil annuel des Indicateurs de Qualité et de Sécurité des Soins (IQSS) est également réalisé.

Ce tableau d'indicateurs généralisés comprenant notamment la tenue du dossier patient, le projet de soins/de vie, la traçabilité de la douleur et le délai d'envoi de la lettre de liaison, est consultable sur le site internet (en zone de téléchargement) ou sur les panneaux d'affichage de l'établissement.

Des évaluations de pratiques professionnelles sont menées en parallèle selon un planning défini sur d'autres thématiques en collaboration avec les instances de l'établissement.



## DEVELOPPEMENT DURABLE

Depuis 2013, le Centre Médical Germaine REVEL s'est engagé dans une politique de Développement Durable, inscrite dans son projet d'établissement.

Notre engagement à mettre en place une stratégie de développement durable à l'échelle de l'établissement s'inscrit dans le cadre de nos missions de soins, de prévention et d'éducation pour une démarche environnementale de progrès permanent, volontariste et, si possible, exemplaire.

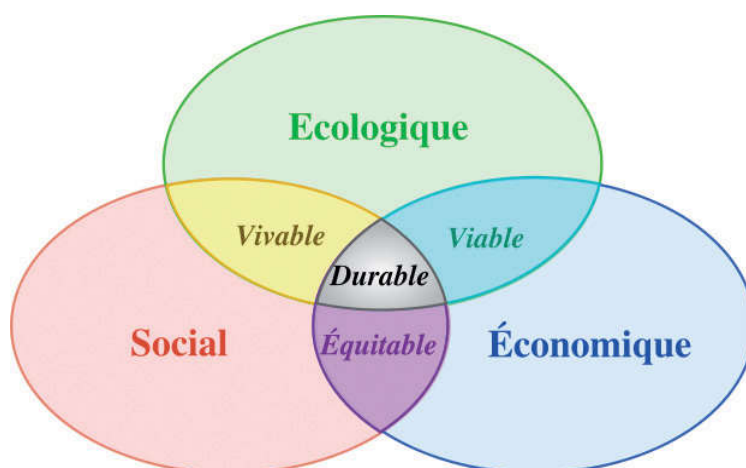
Cette **démarche** est :

**Institutionnelle** : inscription dans notre Programme d'Amélioration Continue de la Qualité et de la Sécurité des Soins.

**Individuelle et participative** : information des instances, sensibilisation des professionnels.

**Pédagogique** : outils de communication à destination des professionnels et des usagers de notre établissement.

**Sociale** : lien entre l'atteinte de l'efficacité des activités de l'établissement et la qualité de l'accompagnement social, collectif et individuel.



# NUMEROS UTILES ET PLAN D'ACCES

Standard	04.78.81.57.57
Bureau Entrées/sorties	04.78.81.57.40
Bureau Des Admissions	04.78.81.52.69
<i>Permanence Téléphonique de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 15h30</i>	

Pour nous écrire, remplir le formulaire « [Contacts&Accès](#) » sur le site internet [www.cmgr.fr](http://www.cmgr.fr)

